

Mécènes

C'est avec 16 ans d'expérience dans le monde de l'art que l'AFIAC souhaite entrer en synergie avec le monde de l'entreprise pour faire face aux nouveaux défis de la société contemporaine.

Si vous souhaitez devenir mécène d'un projet artistique de grande qualité, bénéficiant de la reconnaissance et du soutien des partenaires institutionnels et bénéficier d'une communication au niveau régional et national sur des supports de qualité professionnelle : catalogues (1500 exemplaires), newsletters (10000 adresses), site internet, invitations et programmes (diffusion 9600 exemplaires), n'hésitez pas à nous contacter.

Nous pouvons également vous proposer l'intervention d'artistes au sein de votre entreprise pour sensibiliser vos salariés à vos actions de mécénat et vous réserver un accueil privilégié lors de toutes nos manifestations.

Nous avons besoin de vous pour maintenir et développer notre niveau d'action au service de l'art, des artistes et des publics.

Si vous souhaitez associer l'image de votre entreprise à celle d'un projet exigeant et singulier, alliant les pratiques artistiques les plus pointues à la volonté de démocratiser l'accès à la culture pour chacun et pour tous, vous êtes les bienvenus dans cette aventure artistique et humaine.

Avantages pour les entreprises

Le mécénat concrétise l'ouverture et le rapprochement des mondes économique et associatif dans l'intérêt du bien commun. Au-delà de cet intérêt général et de celui d'un bénéfice économique à travers une possible réduction fiscale, le mécénat relève d'une stratégie de communication interne et externe qui renforce l'intégration d'une entreprise au sein de son environnement, la cohésion interne et la motivation de ses salariés.

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

En cas de dépassement du plafond, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants. Mais les montants reportés ne peuvent s'ajouter aux dons effectués chaque année que dans la limite du plafond annuel.

L'AFIAC est reconnue d'utilité publique, nous pouvons donc vous délivrer un reçu fiscal.

Créée en 1999, l'Association **Fiacoise d'Initiatives Artistiques Contemporaines** a pour objectifs :

- d'introduire la pratique culturelle dans le quotidien de chacun, comme élément essentiel à la qualité de vie et source d'ouverture au monde.
- de provoquer des rencontres fécondes entre des artistes, des populations et l'art contemporain.
- d'inviter les artistes à travailler en prise directe avec le(s) vivant(s).

AFIAC Des artistes chez l'habitant

Pour ce faire, l'AFIAC a mis en place une résidence d'artiste chez l'habitant qui se déploie chaque année au mois de juin dans dix habitations de Fiac et un an sur deux dans un autre village de la communauté des communes.

Les dix œuvres réalisées chez les habitants sont visibles pendant trois jours. Le public est convié à rencontrer les artistes chez leurs hôtes pour échanger autour des productions très contemporaines spécifiquement pensées et réalisées pour chaque lieu.

L'espace public est investi par des artistes aux pratiques performatives ou en lien avec le goût et les nourritures (réalisation de buffets artistiques lors des vernissages).

L'ambiance est celle d'un festival, la convivialité est au centre de nos préoccupations et de nombreux bénévoles s'impliquent chaque année pour que cette fête de l'art soit une réussite.

Public : 2500 personnes sur 3 jours.

AFIAC/Café/Performance

Du mois de novembre au mois de mai, chaque premier vendredi à 21h, le restaurant du village devient un lieu dédié à l'art performance, avec l'invitation d'artistes de la scène internationale. L'entrée est libre et gratuite.

AFIAC , dimension culturelle et sociale. L'art à l'école, dans les collèges, les lycées, les hôpitaux, et les prisons.

L'AFIAC c'est aussi 15 ans d'action culturelle.

Lieu ressource et acteur culturel partenaire sur le montage de nombreux projets de développement local, l'association participe d'une force associative de territoire en mettant l'accent sur la sensibilisation des publics scolaires à l'art contemporain (école primaire, collèges, lycées), en organisant des résidences d'artistes en création au cœur des établissements, la médiation auprès des publics, la pratique artistique des élèves et l'ouverture sur la vie culturelle du département. L'AFIAC c'est également l'accompagnement de projets en partenariat DRAC / ARS et DRAC / Justice (Art à l'Hôpital et Art dans les prisons)

L'AFIAC Production et diffusion d'œuvres d'art / éditions

Chaque année l'AFIAC invite de 7 à 9 artistes performers et 14 artistes en résidences de création. Chaque résidence donne lieu à la production d'une ou plusieurs œuvres pour chaque artiste ainsi qu'à la restitution publique de leur travail.

Retrouvez les artistes et les œuvres produites sur le site www.afiac.org et sur le catalogue édité annuellement.

De nombreux artistes ayant participé à nos évènements depuis l'an 2000 sont aujourd'hui reconnus sur la scène nationale et internationale. Pour n'en citer que quelques-uns : Stéphane Calais, Mounir Fatmi, Michel Blazy, Tania Mouraud, Daniel Firman, Bruno Peinado, François Chaignaud, Christian Rizzo . . .

Nous contacter :

Patrick Tarres, directeur artistique de l'AFIAC et commissaire des expositions

ptarres@afiac.org

06 73 19 86 32

AFIAC 2 Rue du Colombier

81500 Fiac

Partenaires institutionnels

Le Ministère de la culture et de la communication, la Direction Régionale des affaires culturelles, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Département du Tarn, La Communauté des Communes Laurécois-Pays d'Agout, La Mairie de Fiac.

Chaque année l'AFIAC signe une convention de partenariat avec le Musée les Abattoirs - FRAC Midi-Pyrénées sous la forme d'une coproduction des œuvres et de l'édition du catalogue de l'évènement « des artistes chez l'habitant ».